L'art devant les juges

En 2000, l'exposition «Présumés innocents — L'art contemporain et l'enfance », présentée au CAPC, Musée d'art contemporain de Bordeaux, s'était attirée l'ire de La Mouette, association active dans la protection de l'enfance qui s'était illustrée en portant plainte contre tous les participants. Six ans après, la justice qui n'en

finit pas d'être empêtrée dans ses dysfonctionnements, a cru utile de mettre en examen Henry-Claude Cousseau, ancien responsable du musée et actuellement directeur de l'ENSBA. Les motifs en sont ceux qui, en principe, visent trafiquants de cassettes et réseaux pédophiles : diffusion de messages violents à caractère

pornographique ou contraires à la dignité accessibles à un mineur et diffusion de l'image d'un mineur présentant un caractère pornographique.

Pourtant, des panneaux de mises en oeuvre en garde et des circuits balisés pour éviter certaines œuvres supposées pouvoir troubler le jeune public et les âmes sensibles, avaient été spécialement mis en place. De nombreux élèves des écoles ont visité l'exposition en compagnie de leurs professeurs qui ont, depuis, confirmé la qualité et la haute tenue d'une manifestation destinée à mieux comprendre le monde de l'enfance.

Sud Culture Solidaires s'élève avec force contre cette censure intolérable qui illustre parfaitement la volonté de réprimer toutes les formes de création artistique qui refuseraient de se soumettre au carcan intégriste d'un prétendu ordre moral, puritain ou religieux.

Tentative de censure d'une affiche pastichant la Cène de Léonard de Vinci, affaire des caricatures de Mahomet, retrait d'un triptyque photographique intégrant *L'Origine du monde de Courbet*..., le contexte actuel est plus que jamais propice à la censure et au retour à « l'ordre moral ». L'autocensure menace d'ores et déjà la création de glaciation.

Quel champ d'exploration pour l'art s'il faut désormais systématiquement craindre les foudres d'une censure dont les bornes sont dangereusement extensibles.

Chaque artiste devra t'il désormais s'attacher les services d'un conseiller juridique avant de diffuser ses oeuvres ?

Parce que nous sommes tous concernés, Sud Culture Solidaires vous invite à signer massivement l'appel de soutien à Henry-Claude Cousseau en envoyant un mel, avec vos noms, prénoms, qualité et ville à :

soutienhccousseau

Censure a posteriori d'une exposition = Censure a priori pour la création actuelle et en devenir